

Le président

Nos réf. : 22-003164

Paris, le 22 juin 2022

Monsieur le directeur général,

Vous avez saisi le Haut Conseil de la santé publique en date du 13 mai 2022 pour obtenir son avis sur l'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) produite par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) et ce conformément à l'arrêté du 1^{er} février 2018 fixant la procédure d'évaluation.

Afin de répondre à cette saisine, le HCSP a sollicité le groupe de travail transversal permanent « Stratégie nationale de santé et indicateurs ».

Compte tenu des délais et de la richesse des documents produits, le HCSP a décidé de répondre par la présente.

Le HCSP tient à rappeler que la SNS constitue le cadre dans lequel s'inscrit la politique nationale de santé pour une période de 5 ans. Elle vise ainsi à définir des priorités et des objectifs qui seront ensuite déclinés dans des plans ou stratégies nationales et des plans régionaux de santé (PRS). Elle a donc essentiellement un rôle structurant de la politique de santé.

La SNS a été décrétée le 29 décembre 2017 par le Premier ministre sur proposition du ministère des solidarités et de la santé. Le décret rappelle cette articulation et le caractère interministériel de la SNS ¹.

À la suite d'une saisine du directeur de la Drees du 8 janvier 2019, le HCSP s'est prononcé sur les indicateurs de suivi pluriannuel de résultats et d'impact de la SNS 2018-2022. Dans cet avis du 1^{er} mars 2019, le HCSP a rappelé que les 43 objectifs nationaux d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre les conséquences de la maladie, de l'accident et du handicap présentés dans la SNS comprennent des indicateurs qui ne se trouvent pas dans ceux proposés par la Drees. Ainsi, des thèmes importants de la SNS ne se retrouvent pas dans les indicateurs.

Enfin, le HCSP a désigné 2 experts et un membre du secrétariat général pour participer à un comité de pilotage mis en place par la Drees dans le cadre de cette évaluation, permettant ainsi de communiquer les éléments en lien avec les évaluations qu'il avait réalisées (évaluation du plan national de santé publique (PNSP), évaluation du service sanitaire des étudiants en santé...).

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036341354>

Constats concernant le cadre logique de l'évaluation

Le HCSP souhaite rappeler que l'évaluation de la SNS doit porter à terme sur les objectifs stratégiques (4), spécifiques (4) et opérationnels (43) tels qu'ils ont été définis par le décret.

Notamment la SNS doit contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la France au travers de quatre objectifs spécifiques rappelés ici pour mémoire :

1. Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux.
2. Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.
3. Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé.
4. Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers.

Enfin le HCSP rappelle que la SNS a été mise en œuvre à travers 4 plans :

- le PNSP (2018)
- Les plans nationaux santé environnement 3 et 4 (PNSE 3 et 4),
- Le plan d'accès aux soins (2018),
- Le plan « Ma santé 2022 » lui-même décliné en 5 chantiers.

Enfin la SNS a été déclinée à travers les PRS qui ont été réactualisés dans chacune des régions à la suite de la publication de la SNS. Le HCSP considère donc que la SNS a atteint son objectif de structurer la politique de santé en France en fixant des objectifs stratégiques.

Concernant ces plans, le HCSP a été chargé de l'évaluation du PNSP pour laquelle il a rendu un premier avis concernant le cohérence avec la SNS et les 17 objectifs de développement durables que la France s'est engagée à mettre en œuvre.

Constats concernant l'évaluation réalisée par la Drees.

L'évaluation fournie à ce stade par la Drees concerne pour une large part une évaluation de la cohérence. Les pistes de réflexion proposées dans la partie 2 du document « évaluation de la cohérence et de l'impact » sont essentiellement des recommandations de forme pour la prochaine SNS.

Un document propose une synthèse de l'état de santé de la France fondée sur les 20 indicateurs définis en 2019. Il serait utile de leur adjoindre des indicateurs de résultats, voire des indicateurs intermédiaires compte tenu du faible recul disponible à ce jour. Le HCSP fait pour ces indicateurs le même constat que dans son avis de 2019, c'est-à-dire le manque d'indicateurs disponibles pour suivre les différents objectifs de la SNS.

Cette évaluation est complétée par une étude qualitative réalisée à partir d'entretiens auprès de 60 personnes. Cette étude a pour objet d'étudier l'impact de la SNS sur l'écosystème d'acteurs de la santé et leurs pratiques (document A6 « Nouveaux modes de pratiques »).

Un autre document concernant le fonctionnement du système d'information en santé durant la crise de la Covid-19 a été communiqué comme annexe du document d'évaluation de la SNS.

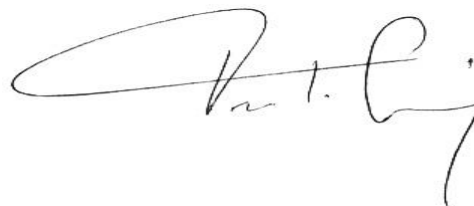
Enfin, le texte comprend des recommandations pour une future SNS. Or il est difficile dans le document proposé d'identifier les constats issus de l'évaluation qui ont permis de formuler les recommandations.

Sur la base de ces constats, le HCSP recommande :

- De compléter la liste des indicateurs d'impact recueillis par des indicateurs de suivi et des indicateurs d'efficacité intermédiaire de façon à identifier des modifications pouvant être rapportées à la SNS et à renforcer l'imputabilité des modifications observées sur les seuls 20 indicateurs d'impact.
- De compléter les éléments d'évaluation actuels par une évaluation de l'efficacité même si toutes les données ne sont pas disponibles à ce jour, de façon à replacer l'évaluation dans une perspective plus large compatible avec les objectifs de la SNS.
- De veiller à ce que les objectifs de la SNS soient en mesure d'être évalués à terme comme le sont ceux de stratégies dans d'autres pays. Ainsi, l'évaluation ne peut se limiter aux indicateurs disponibles. Cette carence a déjà été constatée par le HCSP en 2009 lors de l'évaluation des 100 objectifs de la loi de 2004, puis à nouveau en 2019.

Le HCSP se tient à votre disposition pour toute précision qui vous apparaîtrait utile.

En vous remerciant, veuillez croire, monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Professeur Franck Chauvin

Président

Paris, le 5 mai 2022
DREES-DIR N° 41

Direction de la recherche, des études de l'évaluation et
des statistiques
Lab innovation et évaluation en santé

Affaire suivie par : Javier NICOLAU
Tél. : 01 40 56 80 36
Mél. : javier.nicolau@sante.gouv.fr

À l'attention de Monsieur le Professeur
Franck CHAUVIN
Président du Haut Conseil de santé publique

Objet : saisine pour avis du rapport d'évaluation de la Stratégie nationale de santé 2018-2022

PJ : Rapport d'évaluation et annexes

Monsieur le président,

La Stratégie nationale de santé 2018-2022 (SNS) a été adoptée par le Gouvernement fin décembre 2017. L'arrêté du 1^{er} février 2018 prévoit une évaluation pluriannuelle de la SNS, pilotée par la Drees, et devant faire l'objet d'un rapport final en 2022. Conformément à l'article 1.II. de cet arrêté, nous vous soumettons pour avis, le rapport final.

Ce rapport présente le dispositif d'évaluation de la SNS et les principaux enseignements des travaux d'évaluation qui ont été menés. La DREES a proposé un dispositif d'évaluation centré sur l'analyse de la cohérence et de la pertinence de la SNS avec les enjeux de santé et sur l'analyse de ses résultats et impacts sur les acteurs de l'écosystème de la santé. Différents focus ont également été réalisés, notamment sur la prise en compte au sein de la SNS des préférences de la société civile ou encore des enjeux liés aux inégalités sociales de santé.

Pour l'accompagner dans ces travaux, la DREES a mis en place un comité de pilotage. Ce dernier a suivi les études menées par différents contributeurs, et a élaboré le rapport final d'évaluation, qui tire également les enseignements de la présente évaluation et propose des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine stratégie nationale de santé.

Le rapport est accompagné des annexes suivantes, qui présentent l'ensemble des travaux réalisés :

- Annexe 1 : Apports méthodologiques détaillés pour appuyer la construction d'une future SNS dans toutes ses dimensions
- Annexe 2 : Évaluation de la cohérence et de l'impact de la SNS
- Annexe 3 : Évaluation approfondie de la démocratie en santé et de la lutte contre les inégalités de santé
- Annexe 4 : Étude de parangonnage international


Tél : 01 40 56 80 36
Mél javier.nicolau@sante.gouv.fr
14, avenue Duquesne 75007 PARIS

- Annexe 5 : Présentation synthétique de l'état de santé de la population à partir des données les plus récentes (sera transmise ultérieurement)
- Annexe 6 : Impact des nouveaux modes de pratique sur les parcours de soins : exemple des MSP
- Annexe 7 : Étude de cas sur l'utilisation des données dans la gestion de la crise sanitaire (sera transmise ultérieurement)

Je vous saurais gré de procéder à l'instruction de ce rapport dès que possible, mes services restant à votre disposition pour toute demande de précision.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques



Fabrice LENGART